Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600222-20260320-2026_2003_4-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY

2026_2003_4

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six
Le vendredi 20 mars 2026 à 18 heures 00
Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de GRANNEC Guillaume,
élu Maire de la commune.

Conseil Municipal d'installation : séance du 20 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 15
Convocation et affichage : 16 mars 2026
Présents : Guillaume GRANNEC, Liza HÉRRISSON, Yannick LE NOCHER, Céline DANIBO, Jean-Claude SITRUK, Elodie DECOURCHELLE, Jean-Jacques PEYRE, Nadine OLZSER, Laurent CAHET, Chloé LEFRANC, Guillaume BRULÉ, GUÉNÉDAL Nolwenn, Pascal FRIBOURG, Marianne DANO, Mathieu BRINDEAU.
Secrétaire de séance : Liza HÉRRISSON

ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;
Considérant que, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).
Pour constituer le bureau, Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :

- NOM et Prénom : LE NOCHER Yannick
- NOM et Prénom : FRIBOURG Pascal

Il est procédé à l'élection des adjoints

Monsieur Le Maire demande s'il y a des candidats
Monsieur Yannick LE NOCHER présente une liste composée de :
-Premier adjoint : Yannick LE NOCHER
-Deuxième adjoint : Liza HÉRISSON
-Troisième adjoint : Jean-Claude SITRUK
-Quatrième adjoint : Céline DANIBO

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins annulés (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

La liste conduite par Yannick LE NOCHER a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin

Vu l'article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales
Vu le procès-verbal du scrutin,
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :
-procède à l'installation des adjoints figurant sur la liste conduite par Yannick LE NOCHER

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures
Le secrétaire de séance
Liza HÉRRISSON

Fait à BRANDIVY, le 23 mars 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

Guillaume GRANNEC

MAIRIE DE BRANDIVY 56390 (MORBIHAN)

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.